



_____ :

Conseillères et conseillers : Richard Landry, sous district 1
Anne Chouinard, sous district 2
Francine Cyr, sous district 3
Anne Marie Paradis, sous district 4
Rino Perron, sous district 5
Steeve Savoie, sous district 6
Line Côté Page, sous district 7
Martine Michaud, sous district 8
Audrée Bélanger St Pierre, élève conseillère

Directeur général : Bertrand Beaulieu
Coordonnatrice des relations stratégiques : Louise Bourgoin

_____ : Denise Laplante, adjointe de direction

_____ :
Monsieur Richard Landry souhaite la bienvenue aux membres et aux personnes présentes.

_____ :
Proposition #2012 10 01 :

***Madame Anne Chouinard propose l'adoption de l'ordre du jour. Madame Martine Michaud appuie.
ADOPTÉE.***

Proposition #2012 10 02 :

Madame Francine Cyr

Proposition # 2012 10 05

Madame Anne Chouinard propose qu'étant donné les restrictions

Aucun.

Aucun objet.

Les membres discutent des changements qui seront proposés à l'AGA en fin de semaine prochaine. Ces changements sont apportés afin de refléter la nouvelle réalité suite à la fusion des districts scolaires.

Madame Anne Marie Paradis y assistera à titre de déléguée officielle étant donné l'impossibilité de Monsieur Rino Perron de s'y rendre.

Les inscriptions au 30 septembre étaient de 5578 élèves, soit 100 élèves que moins que la dernière année scolaire.

Proposition # 2010 10 09

Étant donné que l'information complète entourant le budget 2012 2013 est inconnue;

Étant donné que plus de 6 mois sont écoulés dans la présente année financière;

Étant donné que le CÉD ne veut pas priver les élèves des services dont ils ont besoin;

Madame Francine Cyr propose que le CÉD autorise la direction générale, si elle le juge à propos, de libérer jusqu'à un maximum de 75% du budget des écoles aux directions. Madame Martine Michaud appuie. ADOPTÉE

Formation des CPAÉ

Voies en mathématiques au secondaire

Notre réseau de distribution des services (nombre d'écoles, façons de livrer les services, etc.)

Une représentante du Village des sources ResMaVic remercie le CÉD de déléguer une représentation à leur conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Confirmé à la réunion du :

Secrétaire du Conseil d'éducation

Président du Conseil d'éducation